

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2017

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFRA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; VILLARD ANGELI Dominique ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

Nombre de conseillers	
En exercice :	23
Présents :	18
Votants :	20
Absents :	05
dont représentés :	02

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; PIREDDA Albert.

Etaient représentés : François SANTONI était représenté par Alain ANGELI ; Jean Philippe MARTINETTI était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

\*\*\*\*\*

DEL090617-06

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AU SERVICE ADMINISTRATIF. EMPLOIS NON POURVUS - RECONDUCTION DU DISPOSITIF**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 janvier 2017, le conseil municipal avait procédé à la création de deux postes non permanents pour accroissement d'activité au sein du service administratif d'une durée de six mois à compter du 01/02/2017.

Considérant que ces postes non pu être pourvus, au motif qu'aucun personnel qualifié pour ces postes n'a été trouvé

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

De procéder à la reconduction de création de deux emplois non permanents d'adjoints administratifs d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée de six mois à compter du 01/08/2017.

De dire que les agents non titulaires recrutés seront chargés du suivi des dossiers administratifs courants. Ils seront nommés sur le grade déterminé en tenant compte de la nature et des fonctions du poste à pourvoir. La rémunération des agents non titulaires sera calculée sur la base de l'indice brut de référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 09/06/2017**

**DEL090617-06 PAGE2**

D'inscrire au tableau des emplois annexés au budget de la commune les emplois suivants :

<b>Période</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Nature des fonctions</b>	<b>Temps de travail hebdomadaire</b>
Du 01/08/2017 Au 31/01/2018	2	Service Administratif	35 heures

- De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents et l'autoriser à signer les arrêtés afférents et les éventuels avenants ;

- De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

